

Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2020, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à huis clos à la salle de convivialité le 11 décembre 2020 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : M Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY, Philippe PACILLY, Pascal POULLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absente excusée : Sandrine BARBIER.

Ordre du Jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Point sur les travaux
- **Travaux assainissement village de Bretteville** : approbation de la convention de réception et de rétrocession des ouvrages d'assainissement en partie privé et fixation de la participation financière aux travaux de branchement des particuliers,
- Devis aménagement toilettes publiques,
- Subvention collège de Brécécy
- Indemnité de budget,
- Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Désignation d'un référent COVID,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes rendus des réunions,
- Questions diverses

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Rémi De Saint Jores est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Point sur les travaux

La commission voirie s'est réunie le 28 novembre 2020 pour faire le point sur les chemins suivants : le Parc, Chantereine, la Véronnerie, le Cassin. L'aménagement du cimetière a été discuté, un devis a été demandé à l'entreprise Lehodey.

Devis aménagement des toilettes publiques.

N'ayant pas reçu tous les devis demandés aux entreprises, la réalisation de ces travaux sera revue ultérieurement. M. le Maire rappelle que l'attribution de subventions est possible pour ces travaux (50 %).

Travaux assainissement village de Bretteville : approbation de la convention de réception et de rétrocession des ouvrages d'assainissement en partie privé et fixation de la participation financière aux travaux de branchement des particuliers.

La réception des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au village de Bretteville a eu lieu le 03/12/2020 sans réserve. Un problème d'odeur a été signalé et traité.

M. le Maire rappelle que ces travaux prévus dans le plan de zonage d'assainissement comportent trois parties :

- les travaux sur le domaine public,

Commune de SAUSSEY

- les travaux sur le domaine privé pour la 3^è tranche comprenant 21 branchements (21 logements),
- les travaux sur le domaine privé pour 2 branchements (4 logements raccordés) hors troisième tranche car éloignés du domaine public pour lesquels les propriétaires ont souhaité être raccordé sur cette tranche de travaux.

Le bilan financier de l'opération sur le domaine privé est le suivant :

DEPENSES TRANCHE OPTIONNELLE BRANCHEMENTS PRIVES		RECETTES TRANCHE OPTIONNELLE BRANCHEMENTS PRIVES	
LOT 1 – Travaux réseaux et ouvrages d'assainissement Entreprise Bernasconi	84 886 ,85 € H.T.	Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (3000 € par branchement)	69 000 €
LOT 2 - Contrôles externes des travaux d'assainissement Entreprise A3SN	3 105,00 € H.T.		
Maitrise d'œuvre Entreprise SA2E	3 750, 00 € H.T.	Participation des particuliers	22 741,85 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES	91 741,85 €	MONTANT TOTAL DES RECETTES	91 741 ,85 €

Il est proposé de mutualiser la participation des particuliers de cette façon :

- le coût des contrôles externes (lot 2) est réparti entre chaque logement : 3 105,00 € H.T. par 25 logements soit 124,20 € par logement,
- le coût de la maîtrise d'œuvre est également répartie entre chaque logement : 3 750,00 € H.T. par 25 logements soit 150 € par logement,
- les travaux réseaux et ouvrages d'assainissement (lot 1) sont répartis entre les branchements hors 3^è tranche uniquement. Les 21 branchements de la 3^è tranche ne participent pas au coût des travaux du lot 1.

Par ailleurs, le dégrilleur du poste de refoulement a déjà été bouché par des lingettes et autres déchets. Une note sera distribuée à chaque propriétaire raccordé à l'assainissement collectif de cette 3^è tranche. Cette note rappelle la liste des produits à ne pas jeter dans le réseau d'assainissement collectif. M. le Maire rappelle que cela occasionne de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration et des pannes importantes. En conséquence, cela aboutit à une augmentation du coût de l'assainissement et de la facture d'eau .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la convention de réception et de rétrocession des ouvrages d'assainissement en partie privé et la note d'information,
- autorise Monsieur le Maire à la signer,
- acte le bilan financier de l'opération présenté,
- fixe le montant total de la participation financière des particuliers à 22 741,85 €,
- accepte la proposition de mutualisation,
- rappelle que la participation aux frais de branchement s'élève à 250,84 € H.T. et sera facturée en plus.

Subvention collège de Brécey.

La demande de versement d'une subvention de 45 € au collège de Brécey pour l'inscription d'un élève domicilié dans la commune en section football est acceptée par le conseil municipal.

Indemnité de budget.

Le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de budget à la Trésorière de Coutances.

Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal accepte la signature d'une convention avec l'Etat pour la dématérialisation de la transmission des délibérations et autres actes soumis au contrôle de légalité. Le conseil Municipal accepte le devis de Manche Numérique pour la mise en place d'ACTE.

Désignation d'un référent COVID.

Suite à la circulaire préfectorale demandant la désignation d'un référent COVID et la mise en place d'un registre communal des personnes isolées et / ou vulnérables, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- désigner comme référentes COVID : Mme Cécile GUERIN, Mme Nolwen BEVAN et Mme Evelyne LEPERCHOIS et
 - mettre en place d'un registre communal des personnes vulnérables et /ou isolées.
- Mme Guérin propose de recenser et de contacter les personnes concernées.

Dossier d'urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une déclaration préalable déposée en mairie.

Comptes rendus des réunions.

Les conseillers municipaux font le compte rendu des réunions auxquelles ils ont participé (mobilité rurale, CLEP de Montpinchon, RLPI , AVAP,...). Les comptes-rendus de chaque commission seront adressés à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Maire fait le bilan de la lutte collective contre les nuisibles. Pour les frelons asiatiques, une augmentation par rapport à 2019 a été constatée au niveau du nombre des déclarations. Cependant, les chiffres sont inférieurs à 2018.

La commission bulletin se réunira le mardi 15 décembre 2020.

Questions diverses :

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, la cérémonie des vœux du Maire n'aura pas lieu. A partir de janvier 2021, le conseil municipal se réunira le deuxième jeudi de chaque mois.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE SAUSSEY' at the top and '50 - MANCHE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms depicting a seated figure holding a staff, with a castle tower in the background.